**Attestation de vérification de la dissolution de la fondation (avec contrat de transfert)**

***Au Conseil de fondation de la Fondation***

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons vérifié le respect des conditions exigées par l’Autorité de surveillance LPP et des fondations relatives à la dissolution de la Fondation      .

***Responsabilité du Conseil de fondation***

La responsabilité du respect des conditions exigées par l’Autorité de surveillance LPP et des fondations relatives à la dissolution de la Fondation       incombe au Conseil de fondation.

***Responsabilité de l’auditeur***

Notre mission consiste, sur la base de notre audit, à vérifier le respect des conditions exigées par l’Autorité de surveillance LPP et des fondations relatives à la dissolution de la Fondation       et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d’agrément et d’indépendance.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d’audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d’éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu’il nous permette de constater avec une assurance raisonnable si la Fondation       a respecté les conditions exigées par l’Autorité de surveillance LPP et des fondations. Nous avons procédé aux opérations de vérification correspondant aux circonstances données.

Nous estimons que notre vérification constitue une base suffisante pour former notre opinion.

***Opinion d’audit***

Selon notre appréciation,

1. Le contrat de transfert a été exécuté conformément à la décision du      . Le transfert du solde de la fortune a été effectué conformément au contrat et dans le respect des dispositions du Code des obligations.
2. Les dernières opérations bancaires sont terminées et les comptes bancaires ou postaux ont été clôturés.
3. La fondation n’a plus ni bien, ni dette.

Lieu, date :

Signature :